Informations de base

2026/0260(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	En attente de la décision de la commission parlementaire
Régime de l'impôt «octroi de mer» dans les régions ultrapériphériques françaises Modification Décision (EU) 2021/991 2021/0051(CNS) **Subject** 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer **Zone géographique** France Guadeloupe Guyane Martinique Mayotte Réunion	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
REGI Développement régional	Président au nom de la commission GERZSENYI Gabriella (EPP)	05/11/2026
	Rapporteur(e) fictif/fictive GOZI Sandro (Renew)	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Politique régionale et urbaine	FITTO Raffaele

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/09/2026	Publication de la proposition législative	COM(2026)0662	
11/11/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

Prévisions	
14/12/2026	Date indicative de la séance plénière

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/0260(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision (EU) 2021/991 2021/0051(CNS)
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	REGI/10/06619

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2026)0662	10/09/2026	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	